

ARRÊTÉ PERMANENT N°17/2024

SOUSCRIPTION DE PRÊT

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu l'article L2122-22 du Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu l'alinéa 3 de la délibération n°2020/05 du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs consentie au Maire par le conseil municipal,

Considérant que pour financer les investissements réalisés dans le cadre du marché de travaux de rénovation des Prairiales,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Banque des Territoires a été sollicitée dans le cadre de la contraction d'un prêt dans les conditions suivantes à la date de l'établissement des contrats :

- Un prêt à long terme de 1 950 000 €
- Durée de 25 ans
- Au taux annuel du Livret A + 0.40 %
- Durée de préfinancement : 3 mois
- Date de déblocage des fonds prévue dans les trois mois suivant la signature du contrat
- Date de la 1^{ère} échéance le 1^{er} avril 2025
- En échéances modulées trimestrielles
- En amortissement prioritaire (linéaire)

Engagement est pris, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Engagement est pris, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.



ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Directeur Général des Services pour exécution ;
- Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir ;
- Monsieur le Comptable Public.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Maire.
- Mr le Directeur Général des Services

Date de publication en ligne :
Auteur : François BELHOMME- Le Maire

Fait à Épernon, le 15 octobre 2024


PAR DÉLÉGATION DU MAIRE
Béatrice BONVIN-GALLAS
Maire adjointe
Le Maire
François BELHOMME 